

<b>Action n°</b>	N°33
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Favoriser la coordination d'actions en faveur des pollinisateurs à l'échelle d'un territoire ou d'un contexte</b>
<b>Axe</b>	Favoriser les pollinisateurs par le biais d'actions concrètes (Axe 3)
<b>Sous-Axe</b>	Gestion adaptées des différents types d'espaces (Sous-axe 2)
<b>Contexte</b>	Les différentes actions qui peuvent être mises en place par les différents acteurs doivent être coordonnées à l'échelle du paysage pour favoriser les synergies et davantage d'efficacité. Les distances parcourues par les pollinisateurs sauvages, en particulier pour les abeilles sauvages lors de leur nidification, étant généralement faibles (quelques centaines de mètres), il est indispensable d'optimiser la localisation des actions qui favorisent les sites de nidification par rapport aux ressources alimentaires. Il est aussi indispensable d'éviter les pièges écologiques en réalisant des aménagements favorables à proximité de sites défavorables (par exemple à proximité de zones d'agriculture intensive).
<b>Description</b>	<p><b>-Favoriser les rencontres et échanges entre les acteurs du territoire afin d'améliorer la compréhension et d'amorcer des collaborations</b>, par exemple par le biais d'ateliers (ex : "échanger nos métiers") ou d'activités communes afin de créer du lien entre acteurs du territoire autour de la conservation des pollinisateurs (ex : garde de réserve rencontrant les citoyens, apiculteurs rencontrant les agriculteurs...)</p> <p><b>-Aller vers une réflexion concertée entre acteurs du territoire concernant les actions en faveur des pollinisateurs, afin de permettre une plus grande efficacité des actions menées</b>, par exemple en impliquant les différents gestionnaires d'espaces (agricoles, forestiers, carrières et terrils, structures linéaires telles que les bords de route, les espaces naturels et les espaces verts publics) dans une réflexion sur la localisation et la temporalité des actions en faveur des pollinisateurs.</p> <p><b>-Coordonner des actions en faveur des pollinisateurs à différentes échelles territoriales</b> (à l'échelle d'une commune, d'un ensemble de communes, d'un parc naturel...), comme par exemple associer les ressources florales (zones agricoles, zones naturelles) et de nidification (gestion de carrière, d'espaces forestiers), combiner la préservation des pollinisateurs sauvages et la limitation de l'usage de pesticides (zones agricoles, espaces privés et publics, voiries...) à l'échelle d'une commune ou autour d'une réserve naturelle...</p>
<b>Exemples d'actions</b>	<p>- Aux Pays-Bas, un certain nombre de projets parapluie (Bijenlint, Nationale bijenstrategie: bed &amp; breakfast for bees, Bijenlandschap en Zuid-Holland) sont en cours qui mettent en relation les agriculteurs, les entreprises, les municipalités et les particuliers et soutiennent les actions en faveur des abeilles sauvages : <a href="http://www.bijenlandschap.nl/">http://www.bijenlandschap.nl/</a>, <a href="https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/natuur-en-biodiversiteit/documenten/rapporten/2018/01/22/nationale-bijenstrategie-bed--breakfast-for-bees">https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/natuur-en-biodiversiteit/documenten/rapporten/2018/01/22/nationale-bijenstrategie-bed--breakfast-for-bees</a>, <a href="https://bijenstichting.nl/bijenlint/">https://bijenstichting.nl/bijenlint/</a></p> <p>- Aux Pays-Bas, il existe des collectifs agricoles qui sont des associations entre agriculteurs et autres utilisateurs de l'espace agricole qui gèrent la nature dans une zone particulière grâce à des subsides. 15 000 bénéficiaires isolés des MAEC ont ainsi été remplacés par 40 « Collectifs » qui regroupent 150 Coopératives régionales préexistantes. 8300 agriculteurs sont actifs dans les Collectifs qui couvrent environ 91 000 ha (Terwan, P. 2015. Why cooperative approach to agri-environment actions works in the Netherlands? Vakblad natuur bos landschap, special issue, Agrienvironmental management, p.49). <a href="https://www.boerenatuur.nl/collectieven/">https://www.boerenatuur.nl/collectieven/</a></p>

<b>Indicateurs</b>	-Nombre de projets avec des actions intégrées -Nombre de territoires avec des actions coordonnées
<b>Types d'acteurs</b>	<u>Conseil et conception</u> : Acteurs de la protection de la nature, Décideurs et collectivités publiques <u>Mise en œuvre sur le terrain</u> : Tout type d'acteurs
<b>Versant français</b>	<u>Pressentis</u> : Parcs Naturels Régionaux, communes, communautés de communes, Région Hauts-de-France...
<b>Versant wallon</b>	<u>Pressentis</u> : Parcs Naturels, GAL, communes, Associations (PCDN, Natagriwal...), Région Wallonne ...
<b>Versant flamand</b>	<u>Pressentis</u> : Regionaal landschap, Parc national de la Haute Campine, Agence du Land de Flandre, municipalités, associations de protection de la nature
<b>Actions associées</b>	<b>Actions de l'Axe 3 – Sous-axe 2</b> – Gestion adaptée des différents types d'espaces <b>Action 34</b> - Réaliser et promouvoir des espaces modèles pilotes pour les pollinisateurs sauvages